



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 janvier 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 29 janvier 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1336 (2001) en date du 23 janvier 2001, dans laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de l'instance de surveillance tel que défini dans la résolution 1295 (2000) pour une période de trois mois, soit jusqu'au 19 avril 2001. Au paragraphe 5 de ladite résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Comité créé en application de la résolution 864 (1993), de reconduire dans leurs fonctions les experts, au nombre de cinq au maximum, qui composent l'instance de surveillance.

En conséquence, en accord avec le Comité, je vous informe que j'ai reconduit dans leurs fonctions les experts ci-après :

Christine Gordon (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Juan Larrain (Chili)
James Manzou (Zimbabwe)
Ismaila Seck (Sénégal)
Lena Sundh (Suède)

J'ai également demandé à M. Juan Larrain de continuer à présider l'instance de surveillance.

(Signé) Kofi A. Annan